DELAISEMENT Albert

20 ans

Né le 14 mars 1939 à Mézières-en-Vexin
Domicilié à Mézières-en-Vexin
Célibataire

Médaille militaire à titre posthume
Croix de la Valeur militaire avec palme
Médaille d'honneur de la Gendarmerie nationale
Médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Afrique du Nord avec agrafe « Algérie »

MORT POUR LA FRANCE 1959

Issu d'une famille de trois garçons, Albert Delaisement fréquente l'école primaire de Surey devenu aujourd'hui un hameau de Mézières-en-Vexin[1].

Il est appelé pour accomplir son service armé en mai 1959. Il est affecté au centre d'instruction de l'arme blindée et de la cavalerie pour la compagnie saharienne portée et est envoyé directement en Algérie. Le 28 août, il obtient son certificat pratique de niveau 1 de porté. Il est affecté au 1er septembre suivant comme soldat de 2e classe à la **71e compagnie du quartier général.**

Il est grièvement blessé le 20 septembre 1959 au cours d'une opération de maintien de l'ordre dans les Aurès dans la région de Lutaud. Transporté à l'hôpital militaire de Batna (Algérie) il décède le jour même des suites de ses blessures[2].

Il est inhumé au cimetière de Mézières-en-Vexin.
Son nom est inscrit sur le monument aux morts de Mézières-en-Vexin.

Médaille militaire attribuée suite à cette citation :

« Jeune soldat du contingent, très dynamique et courageux, toujours volontaire pour participer aux missions de maintien de l'ordre, s'est particulièrement distingué par son ardeur et son total mépris du danger, le 20 septembre 1959, dans la région de Lutaud (Aurès).
Son véhicule étant pris sous le feu d'éléments rebelles retranchés derrière les roches a, par la rapidité et la précision de son tir, remarquablement contribué à la dispersion de l'adversaire, lui occasionnant des pertes certaines. Grièvement blessé à son poste de combat au cours de cette action, est décédé le même jour des suites de ses blessures[3] ».

[1] Renseignements fournis par la famille.
[2] SHD, CAPM, bureau des correspondances, section des correspondances particulières, ESS, matricule 59-270-00479.
[3] SHD, CAPM, bureau des correspondances, section des correspondances particulières, décret du 29 décembre 1959 publié au JO le 5 janvier 1960.